

Initier ou accélérer la transformation digitale de la direction fiscale

Code
3041

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 421 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
3 Juil. 2024
- **A DISTANCE :**
3 Juil. 2024
- **PARIS :**
21 oct. 2024
- **A DISTANCE :**
21 oct. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Responsables fiscaux, comptables et financiers – DAF

PRÉ-REQUIS

Pratique de la fiscalité nationale et internationale

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

Co-animation par un directeur fiscal et un technicien informatique

Expérience des intervenants en matière de digitalisation de la fonction fiscale

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la

Objectifs pédagogiques

- Conduire un projet de digitalisation de la fonction fiscale
- Identifier les objectifs à atteindre en termes de reporting, d'alerte et de consolidation des informations fiscales
- Sélectionner les bons outils en fonction des critères recherchés

Programme de la formation

Définir la digitalisation de la fonction fiscale

- La digitalisation endogène : la digitalisation tournée vers les propres besoins de l'entreprise
- La digitalisation exogène : la digitalisation orientée vers les besoins des tiers (Administration fiscale par exemple)
- Où en sommes-nous ? Les avancées timides de la digitalisation en France – Les avancées significatives de la digitalisation fiscale à l'étranger

Analyser la réglementation susceptible d'impacter la digitalisation de la fonction fiscale

- La réglementation en vigueur en matière de contrôle fiscal des comptabilités informatisées
- Les normes en matière d'archivage électronique
- Les autres normes en vigueur en matière d'archivage électronique (AFNOR NF Z 42 013)

Mettre en œuvre d'un projet de digitalisation de la fonction fiscale

- Les cinq zones d'attention d'un projet de digitalisation de la fonction fiscale
- Les cinq écueils à éviter

Examiner les solutions techniques de la digitalisation de la fonction fiscale

- Les solutions techniques de la digitalisation endogène : le chatbot fiscal ; les solutions techniques de P2P
- Les solutions techniques de la digitalisation exogène : les outils facilitant la compliance fiscale – les outils d'appréhension de la donnée fiscale : la « data analytics » – les outils d'analyse du prédictif – les solutions techniques de reporting « augmenté » – les outils de clôture des comptes prédictive – les outils de « Business Network » – la numérisation par OCR – les solutions techniques de robotisation : « le RPA »

Adopter la blockchain fiscale : l'étape ultime de la digitalisation de la fonction fiscale

- La notion de Blockchain fiscale : le tableau de MERKLE
- Les applications en fiscalité de la Blockchain fiscale

Explorer le Métavers

formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

- La mise en oeuvre du Métavers en matière fiscale
- Les implications du Métavers dans la fonction fiscale

Parmi nos formateurs



Rémi Gouyet

Avocat associé

Avocat Associé de la société d'avocats E-TAX, spécialiste des techniques informatiques, Professeur associé à la faculté de droit de Dijon. Après un doctorat en droit privé et fiscalité et un diplôme en science politique, il a enseigné à l'Université avant d'intégrer le Cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats en tant qu'avocat associé. Il est titulaire de la mention de spécialisation en droit fiscal et droit douanier et possède une expertise de près de 17 ans en droit privé et en fiscalité et il intervient en tant que formateur depuis plus de 10 ans dans le domaine de la fiscalité.